

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2026

Présents : Oncle Bernard, Foyet Mady, Girod Jean-Michel, Reverchon Estelle, Lavocat Dominique, Sauldubois Marie-Noëlle, Tolle Eric, Le Dû Thierry

Absente : Bridault Monique.

Secrétaire de séance : Le Dû Thierry

La séance est ouverte à 20h05

Le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2025 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le PV est adopté.

Ordre du jour

- Régime indemnitaire de la secrétaire de mairie : régularisation
- Défense extérieure contre l'incendie
- Schéma Directeur d'Assainissement
- Dissolution de l'Association Foncière de Villette
- Vote des taux d'imposition
- Questions et informations diverses

1- Régime indemnitaire de la secrétaire de mairie : régularisation

Le changement de statut de la secrétaire de mairie à compter du 01 janvier 2026 nous amène à actualiser la délibération du 21 novembre 2017 concernant l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'expertise (I.F.S.E).

L'emploi à prendre en compte est celui de secrétaire général de mairie.

La modification est adoptée à l'unanimité.

2- Convention ENEDIS : enfouissement de ligne à haute tension et pose d'un poste de transformation

Le projet d'ENEDIS consiste à améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique. Ces travaux consisteront à installer un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires d'une emprise de 20 m2 sur la parcelle cadastrée AA70 (parking de la mairie). Le conseil autorise le maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Il est apparu récemment que la construction de nouvelles habitations n'avait pas été accompagnée d'une extension du réseau de protection contre l'incendie. Il est donc nécessaire de procéder à un état des lieux pour combler les carences éventuelles.

Les conseillers, à l'unanimité, décident de confier cette analyse à la société ED-Tech de Valzin en Petite Montagne, spécialisée dans ce domaine pour avoir apporté son assistance administrative et technique à plus de 200 communes du Jura. Le SIDEC n'a pas répondu à notre sollicitation.

Le devis pour cette première étape s'élève à 970 € HT. Elle va permettre d'établir un schéma communal de DECI et de prendre l'arrêté correspondant.

4- Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Le SDA est maintenant terminé. Il présente différents scénarios de programmation et de financement des travaux.

C'est la communauté de communes Arbois-Poligny-Salins (CCAPS) qui aurait dû prendre le relais du fait du transfert obligatoire de la compétence « assainissement » prévu au 1 janvier 2026.

Le gouvernement Barnier a supprimé cette obligation. La CCAPS ne souhaite pas prendre cette compétence.

Le dossier reste donc à la charge de la commune.

5- Dissolution de l'Association Foncière de Villette (AF)

Par arrêté du 16 décembre 2025, le Préfet a désigné Cédric ACCARY, conseiller aux décideurs locaux à la DDFIP, comme liquidateur de l'AF. Il est chargé de mener à bien toutes les démarches administratives et financières permettant la dissolution de l'association

M. ACCARY percevra l'indemnité prévue par décret et pourra être défrayé des vacations et frais engagés pour l'accomplissement de sa mission. Le montant de l'indemnité sera à la charge de l'AF.

6- Vote des taux d'imposition

- Taux d'imposition 2025

Taxe d'habitation : 6,07 % (résidences secondaires)

Taxe foncière bâti : 38,92 %

Taxe foncière non bâtie : 21,44 %

-Pour 2026 :

3 indicateurs sont à prendre en compte : l'excédent cumulé sur l'exercice 2025, le remboursement de la dette, les bases données par l'État.

Il est décidé à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition.

Questions et informations diverses

- Balades solidaires : elles sont organisées chaque année, dans des communes différentes du Jura, avec la Fondation Groupama « vaincre les maladies rares ». Cette année, c'est l'association « le petit monde de Clélie » qui devrait être retenue. Clélie, née en 2019, est atteinte d'oloprosencéphalie et histiocytose.

La Fondation Groupama a sollicité la commune de Villette pour accueillir cette manifestation le dimanche 28 juin 2026. La salle des fêtes et les abords sont mis à la disposition des organisateurs.

- Course cycliste des 3 communes : prévue le 8 mars 2026, départ et arrivée à Saint-Cyr-Montmalin.

- Prochaine réunion (budget) : jeudi 26 février 2026.

La séance est levée à 21h20.

Le Secrétaire de séance

Thierry Le Dû



Le Maire

Bernard ONCLE

